

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Calcii carbid in fragmentis

N° d'article

06207200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie, Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Water-react. 1	H260
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H260

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P231+P232	Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte/... Protéger de l'humidité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P334	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer à l'eau fraîche ou poser une compresse humide.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Oxyde de calcium

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux

Oxyde de calcium

No. CAS 1305-78-8
No. EINECS 215-138-9
Numéro 01-2119475325-36-0017
d'enregistrement
Concentration >= 20 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
STOT SE 3 H335

Autres ingrédients ***

carbure de calcium

No. CAS 75-20-7
No. EINECS 200-848-3
Numéro 01-2119494719-18-0000
d'enregistrement
Concentration >= 50 %
Le renvoi: [4]
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Water-react. 1 H260

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent T

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

No. CAS 7631-86-9
No. EINECS 231-545-4

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006**HÄNSELER**
SWISS PHARMA

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Numéro d'enregistrement	01-2119379499-16-0000 (TPR)				
Concentration	=	1	<	10	%
Le renvoi: [4]					
Nom de la catégorie concernant les nanoformes	nano-agréagat				
Distribution de tailles en nombre des particules constitutives	d10	7-15	nm		
Forme des particules et rapport d'aspect	amorphe				
	50		à	450	m²/g
Distribution de tailles en nombre des particules constitutives	d50	2-30	nm		
Forme des particules et rapport d'aspect	amorphe				
	50		à	450	m²/g
Distribution de tailles en nombre des particules constitutives	d90	10-35	nm		
Forme des particules et rapport d'aspect	amorphe				
	50		à	450	m²/g

Oxyde de magnésium

No. CAS 1309-48-4

No. EINECS 215-171-9

Concentration = 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Etendre et couvrir les personnes contaminées par le produit. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

En général le produit n'irrite pas la peau.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vomissements, Nausées

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Sable sec, Poudre D

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de calcium

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaller les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas aspirer les gaz d'explosion et d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas Eliminer avec de l'eau. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussières. Conserver le récipient bien fermé. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne pas inhaller les poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de l'eau. Ne pas stocker en commun avec: Matières comburantes, Acides

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	4.3	Matières dangereuses dégageant des gaz inflammables au contact avec l'eau
Classe de stockage (Suisse)	4.3	Des matières qui produisent des gaz inflammables en contact avec de l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Oxyde de calcium**

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	2 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	2 mg/m ³
Groupe du risque pendant la grossesse:	S; Remarque: SSc; OAW; NIOSH

Oxyde de magnésium

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	3 mg/m ³
Groupe du risque pendant la grossesse:	S; Remarque: SSc; NIOSH, s. 1.8.2

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	4 mg/m ³
Groupe du risque pendant la grossesse:	S; Remarque: SSc; LungenfibKT AN

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**carbure de calcium**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet local
Concentration	2 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Court terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet local

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Concentration	4	mg/m ³
---------------	---	-------------------

Oxyde de calcium

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet local
Concentration	4

mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	exposition répétée
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet local
Concentration	1

mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet local
Concentration	4

mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	exposition répétée
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet local
Concentration	1

mg/m³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

carbure de calcium

Valeur type	PNEC
Type	Eau douce
Conditions	Court terme
Concentration	4.62

µg/l

Valeur type	PNEC
Type	Eau salée
Conditions	Court terme
Concentration	0.462

µg/l

Oxyde de calcium

Valeur type	PNEC
Type	Eau douce
Concentration	0.37

mg/l

Valeur type	PNEC
Type	Eau salée
Concentration	0.24

mg/l

Valeur type	PNEC
Type	STP
Espèces	Microorganismes

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Concentration	2.27	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	817.4	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. ABEK-P2 (EU EN 143)

Protection des mains

Gants de protection		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
Épaisseur du gant	> 0.4 mm	
Temps de pénétration	> 480 min	
La protection des mains doit se conformer EN 374.		
Matériau approprié	Polychloroprène	
Épaisseur du gant	> 0.6 mm	
Temps de pénétration	> 480 min	
La protection des mains doit se conformer EN 374.		

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

solide

Couleur

noir

Odeur

caractéristique

Point de fusion

Valeur	2300	°C
Pression	1013	hPa
Source	ECHA	

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Inflammabilité

Inflammable.

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow 0.37

Pression de vapeur

Valeur	0.0		mmHg
température	25	°C	
Source	ECHA		

Densité et/ou densité relative

Valeur	2.22		g/cm³
température	20	°C	
Source	ECHA		

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque hydrolysé

Teneur en solide

Valeur 100.0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réaction avec l'eau et les acides. Bases, Agents d'oxydation, Composés d'argent, cuivre (Cu)

10.2. Stabilité chimique

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Eau. Peut réagir violent avec du matériel riche en oxygène. Danger d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Peut réagir violent avec du matériel riche en oxygène. Danger d'explosion.

10.5. Matières incompatibles

Le contact avec l'eau ou l'humidité libère des gaz combustibles. Acides, Bases, Agents d'oxydation, Composés d'argent, cuivre (Cu)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Oxyde de calcium**

Espèces	rat		
DL50	> 2000	mg/kg	
méthode	OECD 425		

carbure de calcium

Espèces	rat		
DL50	> 2000	mg/kg	

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

Espèces	rat		
DL50	3160	mg/kg	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Oxyde de calcium**

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Espèces lapin
 DL50 > 2500 mg/kg
 méthode OCDE 402
 Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.
 Source Calciumhydroxid

carbure de calcium

Espèces lapin
 DL50 > 2500 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Oxyde de calcium**

Espèces lapin
 évaluation irritant

carbure de calcium

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Oxyde de calcium**

Espèces lapin
 évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

carbure de calcium

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

évaluation effet irritant possible

Sensibilisation (Composants)**Oxyde de calcium**

évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)**Oxyde de calcium**

évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Toxicité reproductrice (Composants)**Oxyde de calcium**

évaluation Aucun effets négatifs

Cancérogénicité (Composants)**Oxyde de calcium**

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Oxyde de calcium**

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes.
 organes : Voies respiratoires

Source SCOEL

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Oxyde de calcium**carbure de calcium**

CL 50	>	50	mg/l
Durée d'exposition		96 h	

carbure de calcium

LOEC	>	50	mg/l
Durée d'exposition		96 h	

carbure de calcium

NOEC		50	mg/l
Durée d'exposition		96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Oxyde de calcium****carbure de calcium**

CE50		4.62	mg/l
Durée d'exposition		48 h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Oxyde de calcium**

Substance de référence Dihydroxyde de calcium

carbure de calcium

ErC50		46	mg/l
Durée d'exposition		72 h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow 0.37

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Mobilité dans le sol (Composants)**Oxyde de calcium**

Immobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Non applicable

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Eliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	B/E		
14.1. Numéro ONU	1402	1402	1402
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	CARBURE DE CALCIUM	CALCIUM CARBIDE	CALCIUM CARBIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.3	4.3	4.3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	I	I	I
Quantité limitée	0		
Les catégories de transport	1		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Numéro caractéristique 791

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.01.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.01.25

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H260

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Skin Irrit. 2

Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Water-react. 1

Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.